

OBJET : Projet Chorus-DT

Objet de la fiche : Evolutions sur les récapitulatifs mensuels de déplacements ; généralisation en DRAC

Lors du CHSCT du 19 novembre 2014, les représentants du personnel ont constaté que les problèmes soulevés par l'utilisation de Chorus-DT au début de son déploiement n'étaient pas tous résolus et ont demandé au président du CHSCTM de signer un courrier à l'attention de la directrice de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE).

Le courrier envoyé à la directrice de l'AIFE est transmis en annexe de la présente fiche.

A la suite des travaux menés par les ministères et l'AIFE, des évolutions de l'outil sont attendues pour la fin du mois d'avril sur la procédure de saisie des récapitulatifs mensuels de déplacements sur la base d'ordres de mission permanent, qui était la principale source d'insatisfaction identifiée au sein des DRAC déployées et signalée par les représentants du personnel.

Ces évolutions permettront de :

- ne saisir qu'un seul document récapitulatif sur une période donnée pour demander le remboursement des frais avancés par l'agent et le paiement des indemnités (repas et nuitées) qui lui sont dues lorsqu'il s'est déplacé sous couvert d'un ordre de mission permanent ;
- faciliter la saisie de ces récapitulatifs grâce à deux fonctionnalités nouvelles (création automatique d'un retour dans la même journée et recopie des étapes qui se répètent à l'identique).

Elles ont été présentées en décembre à plusieurs agents de DRAC qui utilisent cette fonctionnalité de Chorus-DT au quotidien afin de s'assurer qu'elles répondaient à leurs besoins et elles pourront également être présentée dans le détail aux représentants du personnel dans le cadre d'un atelier de travail, en amont du CHSCT ministériel du 17 de mars 2015.

Sur cette base, il sera proposé, lors du CHSCT, de poursuivre le déploiement de Chorus-DT en DRAC.